



Forez
Athlétique
Club



REGLEMENT MONTEE DE CHAMBLES

L'OFFICE DES SPORTS DE ST JUST ST RAMBERT et le FOYER RURAL DE CHAMBLES organisent, sous l'égide du FAC Andrézieux-Bouthéon, le **DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017** au départ de la salle **EMBARCADERE Quartier St Rambert** la **27^e MONTEE DE ST JUST ST RAMBERT- CHAMBLES**.

1.PARTICIPATION

La course est ouverte :

- à partir de **Cadets** (nés en 2002 et avant).

sous réserve du respect :

- Des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA applicables au 31 DECEMBRE 2017
- Des dispositions du présent règlement.

2.INSCRIPTIONS, RETRAIT DES DOSSARDS

2.1.Principes généraux

Course de 11 km

Inscriptions :

- **Logicourse : 13 € sans frais supplémentaires**
- **Ben run : 13 €**
- **Par courrier : 13 €**
- **Le SAMEDI 30.12 : 16 €**
- **PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE MATIN JOUR DE LA COURSE**

- Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit

2.2.Inscriptions à l'avance

- en ligne sur www.logicourse.fr jusqu'au **JEUDI 28 DECEMBRE 2017 A MINUIT**.

Le paiement s'effectuera par carte bancaire : 13 € sans frais supplémentaires. **La copie du certificat médical ou de la licence doit nous être téléchargée en ligne en même temps que l'inscription.**

➤ Elles pourront également être :

- adressées à MAISON DES ASSOCIATIONS 19 Bis rue Joannès Beaulieu – 42170 ST JUST ST RAMBERT **au plus tard le 24.12.2017** (Le cachet de la poste –lettre prioritaire–faisant foi)
- déposées **JUSQU'AU 24.12.2017** chez **BEN RUN** 18 av Pierre Mendès France ST PRIEST EN JAREZ

➤ Et comprendront obligatoirement :

- un **bulletin d'inscription** correctement renseigné.
- un **chèque** à l'ordre de OFFICE DES SPORTS ST JUST ST RAMBERT
- une **photocopie** (non restituée) soit :
 - ➔ d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un **Pass'Running** en cours de validité délivrés par la **FFA**,
 - ➔ d'une **licence** délivrée par la **FF Triathlon**, la **FF Course d'Orientation** ou la **FF Pentathlon Moderne** pour la saison en cours
 - ➔ d'une **licence en cours de validité** délivrée par une **Fédération sportive agréée** sur laquelle doit apparaître **par tous moyens** la mention **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**

➔ pour tous les autres cas (absence de licence ou licence autre que celles citées ci-dessus), d'un **certificat médical de non contre-indication** à la pratique du **sport en compétition** ou de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course.

2.3. Inscriptions le SAMEDI 30 DECEMBRE de 11 à 19 h salle de l'Embarcadère

➤ Application du tarif à 16 €

PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE MATIN, JOUR DE LA COURSE

2.5. Retrait des dossards et des puces pour les préinscrits

- Samedi 30 décembre à la salle Embarcadère de SAINT RAMBERT de 12 à 19 heures.
- Dimanchei 31 décembre à la salle Embarcadère de 7 H 30 à 9 Heures.

2.6. Avertissements

- Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés à l'avance.
- L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.
- **Les épingles** pour fixer le dossard **ne seront pas fournies,**

- **Tout engagement est personnel.** Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation
- **Les personnes qui quittent le parcours ou abandonnent doivent le signaler à un membre de l'organisation ainsi qu'à leurs connaissances**

3.HORAIRES

- **Départ de la course à 10 h 15.**

4.PARCOURS

Le parcours du **11 km** :

- Altitude départ : environ 400 m
- Altitude arrivée : environ 650 m
- Dénivelé POSITIF: environ 310 m.

Des repères kilométriques sont installés sur l'ensemble du circuit.

5.SECURITE, CIRCULATION

Le circuit est entièrement fermé à la circulation.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

6.DEPART

Le départ sera donné devant l'arrêt de bus du Bois de la Dame.

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

La zone d'échauffement se situera en arrière de la zone de départ et sur les rues adjacentes.

7.ARRIVEE

L'arrivée est jugée dans le bourg de Chambles.

8.RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement sera installé à Cessieux (environ à mi-course) et à l'arrivée au foyer rural de Chambles.

9.SANITAIRES

À disposition dans la salle Embarcadère de St Rambert et au Foyer rural de Chambles.

10.ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée avec la présence d'un médecin.

Un deuxième poste suit le parcours.

11.ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile** souscrite auprès de la MACIF – Contrat numéro 2287231A.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, **Individuelle Accident**, liée à leur licence. **Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.**

12.CHRONOMETRAGE – CLASSEMENTS

Le chronométrage est effectué par puces électroniques. En cas de perte de puce, le classement ne pourra être effectué. En cas d'abandon la puce devra être ramenée soit à l'Office des Sports, MDA rue Joannès Beaulieu 42170 ST JUST ST RAMBERT ou chez Ben Run à St Priest en Jarez.

Les classements seront affichés au fur et à mesure de leur édition et de leur validation sur un panneau situé proche de l'arrivée dans la salle du foyer rural de Chambles.

Ils figureront également sur les sites www.stjust-strambert.com ou www.logicourse.fr

Il sera établi **un classement individuel par catégories** :

- **Masculin** : Seniors, M1H, M2H, M3H, M4H, M5H.
- **Féminin** : Seniors, M1F, M2F, M3F, M4F, M5F.
-

13.REMISES DE LOTS

Un lot sera offert aux 1000 premiers dossards retirés. Les suivants, dans la limite de 300 auront un lot sans possibilité é de choix.

Les trois premiers athlètes des catégories seniors se verront également remettre un lot ainsi que le premier des catégories M1H, M2H, M3H, M4H, M5H - M1F, M2F, M3F, M4F, M5F. Pas de cumul dans l'attribution des lots.

Les podiums auront lieu dans la salle du foyer rural de Chambles à 12 heures.

Les athlètes bénéficiaires d'un lot devront obligatoirement être présents lors de la remise des lots.

14.CHALLENGES

La course Montée de Chambles compte pour le **Challenge Forez Sud 2017**.

Tous les coureurs classés sur **3, 4 ou 5** des courses suivantes seront récompensés :

Un seul podium : pour les participants aux 5 courses **de 10 km ou plus**.

- La Marcellinoise à St Marcellin en Forez
- L Eurofoulée à Andrézieux-Bouthéon
- Le Tour Pédestre à St Just St Rambert
- Les Lieues Foréziennes à Bonson
- La Montée St Just St Rambert Chambles

15.PROPRIETE INDIVIDUELLE DE L'IMAGE

La participation à la Montée de Chambles, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la dite manifestation.

16.LOI INFORMATIQUE et LIBERTE

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

17. NATURA 2000

Une partie du parcours traverse le site Natura 2000 : merci de respecter la nature et l'environnement.

18. AUTRES MANIFESTATIONS

Marche :

Pas de nécessité de certificat médical

➤ Inscriptions (Attention : MARCHÉ UNIQUEMENT) :

- le SAMEDI 30 DECEMBRE 2017 DE 11 à 19 H, salle EMBARCADERE
- le DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017 de 7 h 30 à 9 h, salle EMBARCADERE

➤ Prix 5 euros

➤ Ravitaillements à CESSIEUX (mi-parcours environ) et à l'arrivée.

19 DIVERS

18.1. Transport des sacs : Par bus au départ jusqu'à l'arrivée.

18.2. Navette gratuite : pour le retour au BOIS DE LA DAME à St Rambert (700 mètres environ de l'Embarcadère) pour les coureurs et les marcheurs.

18.3. Perte ou vol : en aucun cas les Organisateurs ne sont tenus pour responsables.